



N° 33 sept –oct 2024

COMITE DE DEFENSE ET DE PROTECTION DE LA PRESQU'ILE DE LEGE fichi FERRET

Président :
BAURIN Gilbert

Vice-Président:
PICOT Jean Marie

Trésorier :
PICOT Jean Marie

Archiviste :
CASTAIGNEDE Guy

Secrétaire Général
Du FAU de LAMOTHE
Patrick (veille juridique)

Pour nous contacter:
G BAURIN 0603822952

JM PICOT 0670706072

Pour nous écrire:
Contact.codeppi@gmail.com

LETTER d'INFORMATION

NUMÉRIQUE

N° 33 sept-oct 2024

RNA : W3300117

ISSN 2802-7426

ÉDITORIAL

UN TERRITOIRE EN SURCHAUFFE

Au CODEPPI nous partageons une conviction, édictée par Jacques ELLUL(1) dans les années 60 : **pour vivre heureux sur le Bassin d'Arcachon faisons en sorte que les activités humaines sur ce territoire, restent dans les limites de ce que la nature et ses différentes composantes peuvent supporter.**(1) (1912-1984 Universitaire bordelais, et résident sur notre commune)

Ce sont nos modes de vie qui servent de régulateur pour que nous préservions un avenir désirable, car nous faisons tous partie de la nature, et avons une relation sensible avec le monde du vivant.

Pour ce faire, de plus en plus , il nous faut partager et accepter les connaissances scientifiques qui nous permettent de comprendre, puis d'agir.

Tel est le cœur de nos convictions.

Aujourd'hui, dans nos territoires du Bassin d'Arcachon, les sujets relatifs aux perspectives d'aménagement de l'espace tant terrestre que maritime aux échéances 2030, 2050 et fin de ce siècle, donnent lieu à la confrontation de deux camps :

- ⇒ ceux qui considèrent que **toute référence au réchauffement climatique se traduit par une dramatisation et une culpabilisation** alors que rien n'indique que l'humanité ne saura trouver des réponses dans le couple progrès-croissance,
- ⇒ ceux qui rappellent que **les impacts du réchauffement climatique ont basculé dans la confirmation des scenarii les plus pessimistes** et que la seule façon d'affronter cet avenir est d'agir sur nos comportements, sans tarder.

Pour les premiers, le « mur » du réchauffement climatique se résoudra presque par magie. Pour les autres **il doit inciter à l'action, sans digression et avec détermination.**

Mettons un terme à nos palabres et restons confiants dans le comportement des nouvelles générations. Nous sommes invités à agir, et nous attendons de ceux qui nous gouvernent des décisions, fortes, courageuses, structurantes pour les décennies qui nous séparent du début du 22-ème siècle, pour que nos descendants puissent continuer à habiter sur un territoire préservé et vivable.

LE TOURISME N'A PAS QUE DU BON, QUAND IL EST EXCESSIF

- ⇒ Aujourd'hui, se contenter de le reconnaître ne suffit pas à répondre au problème et ses impacts.
- ⇒ Notre municipalité s'est engagée sur une voie sans issue et applique ce qui tient lieu de stratégie : un statu quo basé sur les bénéfices d'une croissance de l'économie locale nourrie par le développement de l'industrie du tourisme.
- ⇒ Faire croire que ce schéma est plébiscité par la population locale, habitante à l'année, actifs comme inactifs, est la preuve d'une absence d'écoute des foyers.
- ⇒ C'est oublier un peu vite le caractère « **alien** » de notre territoire, une « **impasse** » ou l'espace vital comme l'espace de circulation, est très limité.

Quelle trajectoire pour un développement durable du tourisme qui ne mette pas en péril les ressources du territoire, la préservation de la biodiversité, le bien vivre à l'année de ses administrés ?

Nous attendons une réponse.

EROSION-SUBMERSION DU LITTORAL ET STRATEGIE POUR NOTRE COMMUNE.

Les faits Notre commune est en bonne place pour les impacts que son littoral subira d'ici 2050, une réalité qu'il ne faut pas cacher a ses habitants. L'une des conséquences du réchauffement climatique les plus mesurables et visibles est, pour une commune ayant une double façade littorale, celle de l'élévation du niveau de la mer. Rapport après rapport, le GIEC démontre l'accélération de cette élévation

L'aléa naturel, c'est l'érosion ou la submersion marine, et l'enjeu, c'est la maison qui va se trouver trop proche du littoral. Les deux associés, constituent le risque,

La Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) adoptée par la commune de Lège – Cap Ferret en 2017, englobe tout le territoire du village du Cap Ferret, donc y compris la zone qui va de Bélisaire à Hortense qui avait été exclue du PPRL de 2001 par la municipalité (dans des conditions restées litigieuses). Autre curiosité, **contrairement à la concertation mise en place par l'État pour la révision du PPRL de 2001, aucune concertation ne l'est par la commune et le SIBA pour la future SLGITC. C'est la reproduction du schéma qui a prévalu pour la SLGITC 2017-2020 (ou 2018-2021), une élaboration en catimini hors la présence et la participation des habitants.**

L'analyse Voilà vingt ans que les données sont collectées d'avril à juin, par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), associé à l'Office national des forêts (ONF) au sein de l'Observatoire de la Côte Atlantique (De Bayonne au Verdon) Ce travail vise à éclairer les stratégies d'aménagement d'un territoire sur lequel 6000 logements pourraient être menacés, à l'horizon 2050. Malgré ces éclairages des contradictions fâcheuses sont apparues. En juillet 2023, lors du comité de concertation pour la révision du PPRL, nos élus ne trouvaient rien à redire à ce que soit retenu le scénario SSP5-8.5, **scénario plus réaliste et proche des prévisions du GIEC retenues par les politiques publiques**, alors qu'en janvier 2024, ces mêmes élus ont voté le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) construit sur le scénario SSP1-2.6 du GIEC alors que celui-ci est **obsolète (prévisions contredites par les faits)**

Les attentes : Il est temps de revenir à la raison et de respecter le cadre réglementaire et légal qui est celui de la loi Climat et Résilience (août 2021) et ses décrets d'application. Au titre de la résilience, nous attendons des réponses au retard pris par l'étape de sensibilisation du public aux risques, afin que nous tous, habitants et résidents de la commune devenions acteurs de l'adaptation qui sera nécessaire d'ici 2050, 2100 et au-delà)

Nous vous invitons à suivre sur le SITE du CODEPPI, www.codeppi.com, les différents documents esquissés ci-dessus.

LE LOGEMENT AIDE OU SOCIAL

Immobilisme ? Choix assumé ?

Le CODEPPI est constant dans la nécessité d'apporter des réponses au besoin de logement pour les actifs de la commune.

Une situation en grande partie liée au constat dressé en 2022 par le CODEV (*Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon-Val de Leyre*) : une aversion de nombre d'élus et d'habitants-résidents pour la «mixité sociale» et les effets de la gentrification qui transforme le paysage social de notre commune avec une forte progression des prix de l'immobilier et l'impossibilité, pour les actifs locaux, d'accéder à un logement sur la commune où ils travaillent..

Cette mandature (2020-2026) sera celle qui aura proposé zéro logement en état d'achèvement à ses actifs jeunes ou moins jeunes.

Pourtant notre municipalité a un penchant avéré pour les aides et secours ponctuels aux ménages qui en ont besoin.

Alors pourquoi pas pour le logement social ou aidé ?

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EFFECTIVE DANS NOTRE COMMUNE

Les faits : Notre commune perpétue un modèle d'aménagement du territoire vieillissant. Si en 1995 l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale s'était traduite par un « renversement de table » prônant un aménagement tourné vers la sauvegarde de ce territoire exceptionnel, depuis 2020, la nouvelle mandature a prolongé cet élan sans apporter de réponses à la hauteur des enjeux planétaires immenses liés au réchauffement climatique.

L'analyse : Ainsi, si notre commune s'est engagée tardivement (2016) dans l'adoption d'un schéma de Développement Durable (D.D.) en affichant son AGENDA 21 Local., nous avons constaté que la trame posée sur la table à cette date, est devenue en 2024, un cadre dont l'aboutissement est sans fin, déconnecté des recommandations des acteurs territoriaux locaux et des politiques publiques (*Département et Région qui continuent à soutenir, guider, encourager, récompenser, ce processus ouvert aux communes de plus de 3500 habitants*). Si la commune a mis en œuvre en 2020 son modèle de la Démocratie Participative, caractérisé par une gouvernance très verticale, loin des recommandations publiques, il eut été préférable de procéder à une consultation, avec formulaire-questionnaire adressé à tous les foyers de la commune, ce qui aurait permis de valider les actions retenues pour chaque enjeu. La validation en conseil municipal de cette étape aurait donné à la démarche du sens et de la légitimité..

Les attentes : La municipalité n'a pas souhaité nous entendre pour échanger sur ces points. Nous aurions aimé disposer d'un compte rendu de conseil municipal faisant état de la présentation d'un Agenda 21 abouti, soumis au débat et suivi d'un vote. Nous aurions aimé savoir pourquoi notre municipalité semble avoir fait l'impasse sur l'Agenda 30 comportant les ODD actualisées (*orientations de DD*). Ces manquements pourraient avoir des répercussions sur la validation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) en cours.

BILLET d'HUMEUR (exprime une opinion, un point de vue, personnels) ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Nous avons abordé cette saison après le coup porté à la qualité des eaux du bassin, dues aux défaillances d'un réseau d'assainissement des eaux usées incapable de digérer le trop plein d'eau pluviales et ses conséquences sur la santé des usagers et l'image des professionnels de l'ostéiculture directement impactés. Des questions essentielles demeurent..

- ⇒ pour quelle raison le réseau des eaux pluviales n'a t il bénéficié que de 50% des sommes annoncées pour l'entretenir, (4 M€ au lieu de 8 M€/an) ?
- ⇒ en quoi une nouvelle station d'épuration, d'ici 5 à 7 ans, serait susceptible de prévenir les pollutions, quand seul le réseau d'eau pluvial dysfonctionne en hiver ? (*la présence de 400-700000 résidents en été ne provoque aucun débordement d'eaux usées*)
- ⇒ quels sont les travaux lourds engagés d'urgence par le SIBA susceptibles de garantir une saison hivernale sereine ?
- ⇒ quel est le contenu exact de la somme de 120 millions d'euros annoncée ?

Nos élus nous mettent ils au défi de tolérer ce déni de légalité, confiants dans l'indifférence du moment ? C'est mal nous connaître.

EXCEPTIONNEL

Le CODEPPI qualifie souvent de « territoire exceptionnel » la presqu'île, langue de sable bordée à la fois par un océan et une mer intérieure, dominée par des paysages de forêts et de dunes. Un lieu peu commun, qui oblige à respecter son identité,

Pour nous le caractère exceptionnel se retrouve également dans les risques naturels majeurs que subit ce territoire et la hauteur des défis à relever.

« Exceptionnel » ce n'est pas toujours faire plus pour répondre à une tradition d'accueil, faire croire que ce « toujours plus » est plébiscité par la population locale, habitante à l'année, actifs comme inactifs.

Pour nous c'est la preuve d'une gouvernance, qui cherche à rassurer, là où il faut agir !

Et cessons de galvauder ce mot.

ADHÉREZ et SOUTENEZ NOUS
COTISATION 2024-2025
Couple ou individuel : 15 €,
Bienfaiteur : 20 € ou plus
par CHÈQUE à envoyer à
BP 20 CLAOUÉY
33950 LEGE CAP FERRET
par VIREMENT :
FR76 1090 7003 8346 2214 3204 712
BIC: CCBPFRPPBDX

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ DE PLUS PRÈS

LISTE DES DERNIÈRES MODIFICATIONS SUR NOTRE SITE (AOUT SEPTEMBRE MI OCTOBRE)

Adresse du site du CODEPPI : codeppi.com

*Tapez ces lettres sur le navigateur de votre mobile, tablette ou pc
Sur la page de garde cliquez sur le bouton SYNTHESE DES DERNIERES INFOS
Vous aurez la même page que ci dessous avec des liens directs sur les articles*

[Risques majeurs | My Site \(codeppi.com\)](#)

REUNION DU 6ème COMITE DE CONSULTATION DE LA REVISION DU PPRL (Plan de Prevention des Risques littoraux) le LEGE CAP FERRET

VIVE PROTESTATION DES ASSOCIATIONS AYANT PROPOSE DES CONTIBUTIONS LORS DE LA REUNION DU 6ème COMITE DE CONSULTATION DE LA REVISION DU PPRL (Plan de Prevention des Risques littoraux) le LEGE CAP FERRET

BILAN DE L'HIVER 2023-2024 EN TERMES D'IMPACTS METEO-MARINS SUR LE LITTORAL (Nouvelle Aquitaine, focus Gironde, focus Lege Cap Ferret)

CARTE LOCALE D'EXPOSITION AU RECOL DU TRAIT DE CÔTE : UNE OBLIGATION QUI INCOMBE A NOTRE COMMUNE

[Urbanisme-Mobilités | My Site \(codeppi.com\)](#)

DEVANT LES ERREMENTS DU PROCESSUS D'ÉLABORATION ET DE VALIDATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) LA CEBA DÉPOSE UN RECOURS EN ANNULATION.

PERMIS DE CONSTRUIRE FERRASSE. UN JUGE JUDICIAIRE CONFIRME LA DESTRUCTION DE LA MAISON MAIS ECARTE L'EXECUTION PROVISOIRE

INSTALLATION COMMERCIALE DEPOURVUE D'AOT SUR LE BOULEVARD DE LA PLAGE

DISPOSITIONS PREVUES POUR LE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET A DESTINATION DES COMMUNES

[Bassin-Océan | My Site \(codeppi.com\)](#)

QUALITE DES EAUX DU BASSIN D'ARCACHON - LE SIBA VEUT PASSER EN FORCE POUR ECHAPPER A SES OBLIGATIONS.

LE "PORTER À CONNAISSANCE" DU SIBA LORS DU CONSEIL DE GESTION DU PARC MARIN (PNMBA)

DYSFONCTIONNEMENTS ASSASSEMENT ET EAUX PLUVIALES : LE SIBA AU PIED DU MUR

[Energies-Ressources | My Site \(codeppi.com\)](#)

HIATUS DANS LE SCOT VOTE LE 6 JUIN ET DANS LES TRAVAUX EN COURS DE REVISION DU PLU : L'AJUSTEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE AUX BESOINS D'EVOLUTION DE LA POPULATION N'EST PAS RESPECTE.

[Dossiers non classés | My Site \(codeppi.com\)](#)

OU EN EST-ON SUR L'AFFAIRE DE LA RUE DE LA PLAGE AU CAP FERRET ?

Avec la consultation de notre site, vous disposez d'une base de connaissances factuelle, adossée à des documents de travail. Notre parti pris rejoint ceux de tous les acteurs associatifs qui s'engagent bénévolement et se battent pour que nous puissions vivre heureux sur le Bassin d'Arcachon, dans les limites de ce que la nature et ses différentes composantes peuvent supporter